

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mars 2024

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par

M. Jumel, M. Bénard, M. Castor, M. Nadeau, Mme Bourouaha, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Monnet,
M. Maillot, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le système de gouvernance actuel est opérationnel immédiatement et est adapté au contexte de relance s'il est renforcé en moyens humains et financiers. Aucun rapport n'a remis en cause son bon fonctionnement. Le présent amendement rappelle que le groupe GDR s'oppose à ce projet de fusion.